

*Question présentée par le député :*

*M. Marko Bandler*

*Date de dépôt : 28 février 2018*

## **Question écrite urgente**

### **Crise de confiance au sein de la police genevoise : le Conseil d'Etat compte-t-il agir ?**

La commission du personnel de la police genevoise vient de publier les résultats d'un sondage interne qui montre une situation pour le moins alarmante au sein de l'institution.

Dans le communiqué de presse diffusé le 28 février, il est notamment mentionné les conclusions suivantes (p. 2) :

*« 1) Il existe une énorme différence de perception de la situation entre la base (strate de stagiaire à chef de groupe) et la hiérarchie (strate à partir de sergent-major et au-dessus) pour toutes les questions, à l'exception notable de la police judiciaire.*

*2) Le niveau de confiance ainsi que la pertinence et l'utilité des ordres reçus de la part de la hiérarchie, baisse graduellement au fur et à mesure des strates hiérarchiques.*

*3) Les effectifs et les moyens de travail dans les services opérationnels sont jugés insuffisants voire très insuffisants.*

*4) La vision unanimement négative du personnel au sujet de la nouvelle organisation policière, et ce, quel que soit le niveau hiérarchique.*

*5) L'évaluation très basse de la qualité de la gestion RH par l'Etat-Major.*

*6) Les résultats très préoccupants, toutes questions confondues, pour la police judiciaire.*

*7) Le manque criant de formations continues et surtout les formations opérationnelles (le tir en priorité absolue). »*

Ces résultats inquiétants font écho à un certain nombre de dysfonctionnements qui ont déjà été rapportés tant par la presse que par

divers-e-s député-e-s. Ils semblent donc confirmer que la police genevoise traverse actuellement une crise importante.

Il apparaît que de nombreux problèmes identifiés viennent de la nouvelle organisation induite par la nouvelle loi sur la police (LPol – F 1 05), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2016.

Cela fait maintenant près de deux ans que cette loi est en vigueur et il paraît pour le moins sensé qu'elle se prête urgemment à une évaluation de la part du politique.

Plus généralement, il serait pertinent que le Conseil d'Etat rassemble l'ensemble des partenaires sociaux afin de trouver rapidement une issue à la crise que traverse notre police.

Ce qui nous amène à poser les questions suivantes :

- ***Le Conseil d'Etat a-t-il pris la mesure de la situation préoccupante dans laquelle se trouve actuellement la police genevoise ?***
- ***Entend-il mettre en place rapidement des mesures afin de regagner la confiance de la police ?***
- ***Si tel est le cas, le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer précisément comment il compte régler les importants dysfonctionnements évoqués par l'enquête de la commission du personnel ?***
- ***Le Conseil d'Etat est-il prêt à souscrire à une évaluation des effets de la LPol et à remettre tout ou partie de celle-ci en question ?***
- ***Le Conseil d'Etat est-il prêt à rassembler les différents partenaires sociaux afin de tenter de trouver une issue à la crise ?***

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour sa prompte réponse à cette question écrite urgente.